

Obstacle Licou/Voiture

A. Règlements généraux

1. Le parcours doit être affiché au moins 2 heures avant la classe.
2. Les chevaux doivent être âgés d'au moins un an pour la classe d'obstacle au Licou et 3 ans pour la classe d'obstacle en voiture.
3. Un cheval peut seulement participer une fois par classe.
4. Tous les obstacles doivent être numérotés sur les cônes dans l'ordre croissant du parcours.

B. Les classes seront jugés à 100% sur la performance du cheval, la manière qu'il va traverser chaque obstacles du parcours.

C. Il y a une limite de temps de 60 secondes pour compléter chaque obstacle. Après ce temps passé, il y a un deuxième délai de 60 secondes pour terminer l'obstacle. Après avoir utilisé ce délai le meneur sera dirigé vers le prochain obstacle. Le refus de 3 obstacles est un motif de disqualification.

D. Le galop est pénalisé dans la classe de voiture.

E. Pour l'obstacle de saut le meneur ne peut pas sauter avec le cheval.

F. Les gâteries pour encourager le cheval à exécuter l'un des obstacles ne sont pas autorisées.

G. Ce qui suit se traduira par l'élimination de la classe et pas de points, de rubans ou des prix qui seront présentés.

1. La disqualification est définie :
 - a. Prendre un obstacle du mauvais côté.
 - b. Aborder un obstacle de la mauvaise direction.
 - c. Sauter un obstacle sauf indication du juge de ne pas le faire.
 - d. Ne pas respecter l'ordre croissant du parcours.
2. Quelque chose qui interfère dans la performance de la personne ou du cheval. (exemple : problème d'harnachement avec la voiture, boiterie du cheval et autres...)
3. Le cheval miniature quitte le parcours d'obstacle.

H. Ne pas déplacer le cheval en le touchant.

I. Le parcours d'obstacle en voiture doit être présenté avec une voiture à deux roues appropriée.